

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 MARS 2021



N° 20/2021

Le 19 mars deux mil vingt et un à 18 Heures, se sont réunis dans la Salle des Fêtes les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée sous la présidence de Monsieur Bernard DUBOUIL, premier Adjoint, dûment convoqués le 12 mars 2021.

PRESENTS : Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Choquet, Adjointes ; Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mme Fernandes, MM. Moonen, Foviaux, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Rousseau et Mme Vigne formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Bourgeteau par Mme Bonnet, M. Convers par M. Dubouil, Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par Mme Delamarre, M. Aubry par M. Hamot, M. Kwak par Mme Bourgoïn, M. Berthelot par M. Dubouil, Mme Konan par Mme Brunet, M. Lenoble par M. Foviaux, Mme Barre par M. Rousseau et M. Matron par M. Desmedt.

ABSENT EXCUSÉ : M. Desmedt.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 26
Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Renouvellement de la convention avec l'OPAC et les sociétés de gardiennage.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°21/2017 du 13 mars 2017 relative à la mutualisation des moyens financiers entre l'OPAC de l'Oise, ses locataires et la ville de St Just-en-Chaussée pour renforcer la sécurité aux moyens de sociétés de gardiennage privé,

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre ce service afin d'améliorer la tranquillité des locataires,

➤ DÉCIDE de procéder au renouvellement de la convention pour une période d'un an moyennant une participation financière de 1 752 €,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi délibéré, pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Vice-Président du Conseil Départemental
Maire de St Just-en-Chaussée

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20210319-20-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021